

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES & ASSEMBLEES

SERVICE DES ASSEMBLEES

CK/EL/CV/131221ExtraitsPV

AUBAGNE, le 13 Décembre 2021

EXTRAITS du PROCES-VERBAL de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 13 DECEMBRE 2021

La séance du Conseil Municipal, installée à l'Espace des Libertés, est ouverte à 18 heures, présidée par M. Gérard GAZAY, Maire, qui procède à l'appel nominal.

Nombre de Conseillers en exercice 43
Présents 30
Excusés 13

(ayant donné procuration :

M. André LEVISSE à M. Yoann LEANDRE
Mme Stéphanie HARKANE à M. Le Maire
Mme Valérie MORINIERE à M. Alain ROUSSET
Mme Irène DUPLAN à Mme Hélène JULIEN-TRIC
M. Patrice JARQUE à M. Laurent GUEDJ
Mme Faustine THIBAUD à Mme Danielle MENET
M. Jérémy COETTO à M. Zarick KOURICHI
Mme Eliette MEZERGUES-MAUTREF à Mme Clémentine FARDOUX
M. Arthur SALONE à M. Denis GRANDJEAN
M. Ahmed CHERIET à M. Alexandre LATZ
Mme Magali GIOVANNANGELI à M. Yves PERRIN-TOININ
Mme Joëlle MELIN à Mme Michèle BOUGEAREL
M. William MIROUX à Mme Magali ROUX)

--- ooo O ooo ---

M. Le Maire : L'appel fait, le quorum atteint, nous pouvons donc démarrer le Conseil Municipal.

Comme le règlement l'exige, je vous propose de désigner maintenant le secrétaire de séance. S'il accepte, je désigne le benjamin de notre assemblée, M. Zarick KOURICHI.

C'est parfait Merci M. Zarick KOURICHI.

En raison du court délai entre les deux Conseils Municipaux, le compte-rendu de la séance du 9 Novembre 2021 fera l'objet d'un envoi ultérieur.

Le prochain Conseil Municipal devrait avoir lieu le **Mardi 22 Mars 2022**.

Chers Collègues, après le vote des délibérations budgétaires, je vous invite à venir signer les Décisions Modificatives et les Budgets Primitifs 2022 Ville et Budget Annexe des Pompes Funèbres qui seront à votre disposition sur la table à côté de l'Administration.

Je vous invite maintenant à passer à l'**examen de l'Ordre du Jour**.

--- 000 O 000 ---

EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR

« ADMINISTRATION GENERALE »

**01-131221 - Sur le rapport de Monsieur Alain ROUSSET, Premier Adjoint au Maire -
**Approbation des Avenants n°s 4 aux conventions de gestion relative
 aux compétences « Z.A.E. », « Abris de voyageurs » et « Parcs et
 Aires de stationnement ».****

Dans le cadre du transfert des compétences au 1^{er} janvier 2018 à la Métropole Aix-Marseille-Provence et conformément à la réglementation, cette délibération a pour objet la conclusion et la signature de trois avenants aux conventions de gestion portant sur les domaines suivants :

1°/ « Création, aménagement et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire » ;

2°/ Abris de Voyageurs ;

3°/ Parcs et Aires de stationnement ;

décidant de la prolongation des conventions d'un an, à compter du 1^{er} Janvier 2022.

La délibération n° **01-131221** est adoptée à l'UNANIMITE.

**02-131221 - Sur les rapports de M. Alain ROUSSET, Premier Adjoint au Maire -
**Approbation de la modification du capital social et des statuts de la
 Société Publique Locale (S.O.L.E.A.M.).****

Afin de prendre en compte l'entrée des Communes de Salon-de-Provence et de Roquefort-La-Bédoule ainsi que le retrait de la Commune de Cassis dans le capital de la S.O.L.E.A.M., par cette délibération, il est proposé que le Conseil Municipal approuve la

modification des statuts de la S.P.L. portant sur la répartition du capital social et la composition du Conseil d'Administration de la S.O.L.E.A.M.

La délibération n° **02-131221** est adoptée à la MAJORITE des MEMBRES PRESENTS ; Vote contre de Mme FARDOUX (2), MM. LATZ (2), PERRIN-TOININ (2) et GRANDJEAN pour M. SALONE. Abstention de Mme BOUGEAREL (2).

COMMISSION « AMENAGEMENT DU TERRITOIRE »

03-131221 - Sur le rapport de Monsieur Yoann LEANDRE, Adjoint au Maire -

Approbation de la convention Métropolitaine sur la mise à disposition du logiciel de dématérialisation des D.I.A. aux Communes.

Dans le cadre de la dématérialisation des Déclarations d'Intention d'Aliéner (D.I.A.), cette délibération vise à approuver la convention de mise à disposition de matériel et de services par la Métropole Aix-Marseille-Provence pour la création d'un portail numérique « Portail Guichet Unique » permettant la réception et la transmission des déclarations d'intention d'aliéner.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° **03-131221** est adoptée à l'UNANIMITE ; Abstention de Mme BOUGEAREL (2).

04-131221 - Sur le rapport de Monsieur Yoann LEANDRE, Adjoint au Maire -

Approbation de la procédure de classement des Impasses du Castellet, des Valérianes, du Languedoc et leur intégration dans le Domaine Public Communal.

Cette délibération propose au Conseil Municipal d'approuver la procédure de classement dans le domaine public communal de l'Impasse du Castellet, de l'Impasse des Valérianes et de l'Impasse du Languedoc, et ce, à titre gratuit. Il est précisé que les classements envisagés ne porteront pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie et ne modifieront pas les droits d'accès des riverains.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° **04-131221** est adoptée à l'UNANIMITE.

**05-131221 - Sur le rapport de Monsieur Yoann LEANDRE, Adjoint au Maire -
Instauration d'un barème relatif à la mise en œuvre des astreintes
prévues à l'Article L480-1 du Code de l'Urbanisme en cas d'infraction.**

Au regard des nombreuses constructions réalisées sans autorisation ou dans le non-respect des autorisations délivrées et afin d'inciter les administrés à respecter les dispositions prévues par le Code de l'Urbanisme, par cette délibération, il est proposé d'arrêter un barème d'astreintes.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° **05-131221** est adoptée à l'UNANIMITE.

COMMISSION « FINANCES, BUDGET, ECONOMIE, EMPLOI »

**06-131221 - Sur le rapport de Mme Danielle MENET, Adjointe au Maire -
Approbation de la Décision Modificative n° 1 du Budget Principal 2021.**

Par cette délibération, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter la Décision Modificative n° 1 du Budget Principal 2021, arrêtée aux montants ci-après :

Pour la Section d'Investissement	- 480.186 €
Pour la Section de Fonctionnement	204.569 €

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° **06-131221** est adoptée à la MAJORITE des MEMBRES PRESENTS ;
Vote contre de Mme FARDOUX (2), MM. LATZ (2), PERRIN-TOININ (2), Mme BENASSAYA-NIVET,
M. GRANDJEAN (2) et Mme BOUGEAREL (2).

**07-131221 - Sur le rapport de Madame Danielle MENET, Adjointe au Maire -
Gestion pluriannuelle des Autorisations de Programmes et Crédits de
Paiement (A.P.C.P.) 2021.**

Conformément à la réglementation, les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement comprennent des Autorisations de Programme (A.P.) et des Crédits de Paiement (C.P.). Ces derniers ont ainsi été créés par délibération du Conseil Municipal du 30 Mars 2016 et sont modifiés annuellement.

Par cette délibération, il est proposé de se prononcer sur la revalorisation des Autorisations de Programme et sur l'affectation des Crédits de Paiement au titre de l'année 2021.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° **07-131221** est adoptée à la MAJORITE des MEMBRES PRESENTS ;
Vote contre de Mme FARDOUX (2), MM. LATZ (2), PERRIN-TOININ (2), GRANDJEAN pour
M. SALONE et Mme BOUGEAREL (2). Non-participation au vote de Mme BENASSAYA-NIVET et
M. GRANDJEAN.

08-131221 - Sur le rapport de Mme Danielle MENET, Adjointe au Maire -
Approbation de la Décision Modificative n° 1 du Budget Annexe des
Pompes Funèbres 2021.

Par cette délibération, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter la Décision Modificative n° 1 du Budget Annexe des Pompes Funèbres 2021 arrêtée aux montants ci-après :

Pour la Section de Fonctionnement 0 €

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° **08-131221** est adoptée à l'UNANIMITE.

09-131221 - Sur le rapport de Madame Danielle MENET, Adjointe au Maire -
Approbation de la provision pour dépréciation des actifs circulants au
Budget Annexe des Pompes Funèbres.

Par cette délibération, en application du principe comptable de prudence, il convient de constituer une provision dès qu'apparaît un risque susceptible de conduire la collectivité à verser une somme d'argent significative. Dans certains cas bien précis, l'instruction M4 oblige sans alternative à constituer des provisions.

Le montant de la provision correspond au montant estimé par la collectivité de la charge qui peut résulter d'une situation, en fonction du risque financier encouru par cette dernière.

Cette délibération vise à approuver la constitution d'une provision pour dépréciation des actifs circulants à hauteur de 110 € dans le cadre des créances de plus de deux ans du Budget Annexe des Pompes Funèbres.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° **09-131221** est adoptée à l'UNANIMITE.

10-131221 - Sur le rapport de Madame Danielle MENET, Adjointe au Maire -
Approbation du Budget Primitif 2022 du Budget Principal.

Par cette délibération, il convient d'adopter le Budget Primitif 2022 du Budget Principal arrêté aux montants ci-après :

BUDGET VILLE 2022

Section d'Investissement 17.319.238 €
 Section de Fonctionnement 73.913.272 €

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° **10-131221** est adoptée à la MAJORITE des MEMBRES PRESENTS ;
 Vote contre de Mme FARDOUX (2), MM. LATZ (2), PERRIN-TOININ (2), Mme BENASSAYA-NIVET,
 M. GRANDJEAN (2) et Mme BOUGEAREL (2).

11-131221 - Sur le rapport de Madame Danielle MENET, Adjointe au Maire -
Approbation du Budget Primitif 2022 du Budget Annexe des Pompes
Funèbres.

Par cette délibération, il convient d'adopter le Budget Primitif 2022 du Budget Annexe du Service Extérieur des Pompes Funèbres, arrêté aux montants ci-après :

BUDGET ANNEXE du SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES 2022

Section de Fonctionnement 258.000 €

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° 11-131221 est adoptée à l'UNANIMITE.

12-131221 - Sur le rapport de Madame Danielle MENET, Adjointe au Maire -
Approbation des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2022.

Par cette délibération, il convient d'approuver les taux communaux de la fiscalité directe locale pour 2022 à :

49,13 % pour la Taxe Foncière sur les Propriétés,
 50,65 % pour la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties,

indépendamment de la délibération sur le vote du Budget étant précisé qu'ils n'ont subi aucune augmentation.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° 12-131221 est adoptée à la MAJORITE des MEMBRES PRESENTS ;
 Vote contre de Mme BOUGEAREL (2).

13-131221 - Sur le rapport de Madame Danielle MENET, Adjointe au Maire -
Gestion pluriannuelle des Autorisations de Programmes et Crédits de
Paiement (A.P.C.P.) 2022.

Par cette délibération, il est proposé de se prononcer sur la revalorisation des Autorisations de Programme et sur l'affectation des Crédits de Paiement au titre de l'année 2022.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° 13-131221 est adoptée à la MAJORITE des MEMBRES PRESENTS ;
 Vote contre de Mme FARDOUX (2), MM. LATZ (2), PERRIN-TOININ (2) et GRANDJEAN pour M. SALONE. Non-participation au vote de Mme BENASSAYA-NIVET et M. GRANDJEAN.
 Abstention de Mme BOUGEAREL (2).

**14-131221 - Sur le rapport de Madame Danielle MENET, Adjointe au Maire -
**Autorisation du versement de la Subvention de fonctionnement C.C.A.S.
 au titre du Budget Primitif 2022.****

Cette délibération permet de procéder au versement de la subvention, d'un montant de 2.586.411 euros, allouée au Centre Communal d'Action Sociale au titre de l'année 2022.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° 14-131221 est adoptée à la MAJORITE des MEMBRES PRESENTS ; Abstentions de Mme FARDOUX (2), MM. LATZ (2), PERRIN-TOININ (2) et GRANDJEAN pour M. SALONE. Vote contre de Mme BENASSAYA-NIVET, M. GRANDJEAN et Mme BOUGEAREL (2).

**15-131221 - Sur le rapport de Madame Danielle MENET, Adjointe au Maire -
**Approbation de l'Avenant n° 1 à la Convention de Mutualisation
 Ville/C.C.A.S.****

Cette délibération vise à modifier et compléter la convention cadre de mutualisation approuvée par le Conseil Municipal du 20 Décembre 2016 entre la Ville d'Aubagne et le C.C.A.S. pour notamment redéfinir les modalités de refacturation des moyens humains mis à disposition par chacune des deux entités et à signer l'Avenant n° 1 correspondant.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° 15-131221 est adoptée à l'UNANIMITE ; Abstentions de Mme FARDOUX (2), MM. LATZ (2), PERRIN-TOININ (2) et GRANDJEAN pour M. SALONE.

**16-131221 - Sur le rapport de Madame Danielle MENET, Adjointe au Maire -
**Approbation de l'engagement de principe au dispositif « Entreprendre ma
 Ville » en partenariat avec la C.P.M.E. 13 (Confédération des Petites et
 Moyennes Entreprises).****

Dans le cadre de son engagement en faveur de l'emploi, la Ville d'Aubagne s'inscrit dans une dynamique entrepreneuriale d'intégration économique et de création d'entreprises.

A ce titre, il est proposé, par cette délibération, d'approuver la participation de principe de la Ville d'Aubagne au dispositif « Entreprendre ma ville » initié par la C.P.M.E. 13.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° 16-131221 est adoptée à l'UNANIMITE.

**17-131221 - Sur le rapport de Monsieur Stéphane CANTARINI, Conseiller Municipal -
**Approbation des tarifs des droits de place et d'occupation du domaine
 public communal 2022.****

Cette délibération propose l'actualisation des tarifs des droits de place et d'occupation du domaine public et l'intégration d'une tarification actualisée sur la base I.N.S.E.E., à compter du 1^{er} Janvier 2022.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° **17-131221** est adoptée à l'UNANIMITE ; Abstention de Mme BOUGAREL (2).

COMMISSION « SECURITE, PREVENTIONS, CITOYENNETE ET VILLE NUMERIQUE »

18-131221 - Sur le rapport de M. Vincent RUSCONI, Adjoint au Maire -

Approbation de la Convention de mise à disposition d'auxiliaires canins au profit de la collectivité.

Au regard de la volonté de la Ville de s'engager davantage au service de la tranquillité, de la surveillance et de la sécurité des Aubagnaises et des Aubagnais, cette délibération a pour objet la mise à disposition d'auxiliaires dit « canins », au profit de la collectivité en accompagnement des fonctionnaires de police au sein de la Direction de Police Municipale et la conclusion de la convention correspondante à intervenir.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° **18-131221** est adoptée à la MAJORITE des MEMBRES PRESENTS ; Vote contre de Mme FARDOUX (2), MM. LATZ (2), PERRIN-TOININ (2), Mme BENASSAYA-NIVET et M. GRANDJEAN (2).

19-131221 - Sur le rapport de M. Vincent RUSCONI, Adjoint au Maire -

Retrait de la Ville d'Aubagne de la Convention de mutualisation des moyens de Police Municipale.

Cette délibération a pour objet d'approuver le retrait de la Ville d'Aubagne de la convention de mutualisation des moyens de Police Municipale conclue entre huit communes du Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, notamment dans le domaine de la formation et des moyens techniques, approuvée par le Conseil Municipal du 18 Octobre 2016, afin de retrouver une parfaite autonomie de gestion dans la conduite des formations « armement » et des gestions administratives et budgétaires concomitantes, rendues nécessaires par l'augmentation à venir des effectifs de Police Municipale sur le mandat en cours.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° **19-131221** est adoptée à la MAJORITE des MEMBRES PRESENTS ; Vote contre de Mme BENASSAYA-NIVET et M. GRANDJEAN.

COMMISSION « CULTURE, EVENEMENTS CULTURELS ET PATRIMOINE »

20-131221 - Sur le rapport de Monsieur Philippe AMY, Adjoint au Maire -

Approbation des Contrats d'Objectifs avec les Associations « Piano Cantabile », « Les Acteurs de la Distillerie », « Nomades Kultur », « L'Institut International des Musiques du Monde » et « En Phase » 2022.

Afin de leur permettre de poursuivre leurs propres missions de promotion de l'action culturelle, cette délibération permet de renouveler les Contrats d'Objectifs avec les Associations « Piano Cantabile » pour 21.000 euros, « Les Acteurs de la Distillerie » pour 22.000 euros, « Nomades Kultur » pour 30.000 euros, l'Association « En Phase » pour 40.000 euros et « l'Institut International des Musiques du Monde » pour 10.000 euros.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° 20-131221 est adoptée à l'UNANIMITE.

21-131221 - Sur le rapport de Monsieur Philippe AMY, Adjoint au Maire -

Approbation des Conventions de Subventionnement avec les Associations « Art'Euro », « Aubagne Développement Culture et Création » et l'Association des Parents d'Elèves du Conservatoire (A.P.E.C.) 2022.

Dans le cadre de l'action culturelle, la Ville souhaite apporter son soutien à différentes associations pour la réalisation de leurs projets.

C'est pourquoi cette délibération permet la signature, pour 2022, de trois conventions de subventionnement avec les Associations « Art'Euro » pour 38.000 euros, « Aubagne Développement Culture et Création » pour 70.000 euros et l'Association des Parents d'Elèves du Conservatoire pour 25.000 euros.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° 21-131221 est adoptée à l'UNANIMITE.

22-131221 - Sur le rapport de Monsieur Philippe AMY, Adjoint au Maire -

Approbation de la Convention de Subventionnement avec l'Association « Marseille Provence Culture » (M.P. CULTURE).

Pour l'accompagnement de la rencontre entre les arts et le sport autour du projet des Olympiades Culturelles 2022-2024, la Ville souhaite apporter son soutien à l'Association « Marseille Provence Culture ».

A ce titre, cette délibération propose la conclusion d'une convention de subventionnement avec cette association pour un montant de 50.000 euros.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° **22-131221** est adoptée à la MAJORITE des MEMBRES PRESENTS ;
Vote contre de Mme FARDOUX (2), MM. LATZ (2), PERRIN-TOININ (2), Mme BENASSAYA-NIVET
et M. GRANDJEAN (2).

**23-131221 - Sur le rapport de Madame Geneviève MORFIN, Adjointe au Maire -
Renouvellement du Contrat d'Objectifs avec l'Association
« Les Orgues d'Aubagne » pour 2022.**

Cette délibération permet de renouveler le Contrat d'Objectifs avec l'Association
« Les Orgues d'Aubagne », pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022, afin qu'elle
poursuive sa mission de promotion du patrimoine culturel et historique de la Ville, de lui
verser à ce titre une subvention de 4.000 euros et d'autoriser Monsieur Le Maire à le signer.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° **23-131221** est adoptée à l'UNANIMITE.

**24-131221 - Sur le rapport de Madame Geneviève MORFIN, Adjointe au Maire -
Renouvellement du Contrat d'Objectifs avec l'Association
« Les Amis du Vieil Aubagne » pour 2022.**

Cette délibération permet de renouveler le Contrat d'Objectifs avec l'Association
des « Amis du Vieil Aubagne », pour la période du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2022, afin
qu'elle poursuive sa mission de promotion du patrimoine culturel et historique de la Ville, de
lui verser à ce titre une subvention de 9.000 euros et d'autoriser Monsieur Le Maire à le
signer.

La délibération n° **24-131221** est adoptée à l'UNANIMITE.

**COMMISSION « ENFANCE, EDUCATION, JEUNESSE ET ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR »**

**25-131221 - Sur le rapport de Mme Sophie AMARANTINIS, Adjointe au Maire -
Approbation du renouvellement du titre VADE / UNICEF France (Ville
Amie des Enfants).**

La Ville d'Aubagne souhaite poursuivre son partenariat avec l'UNICEF France et
conserver le titre de Ville Amie des Enfants dans le réseau des Villes françaises Amies Des
Enfants. Cette délibération propose donc d'adopter le plan d'action municipal 2020/2026
pour l'enfance et la jeunesse dans lequel elle s'est engagée.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° **25-131221** est adoptée à l'UNANIMITE.

**26-131221 - Sur le rapport de Mme Sophie AMARANTINIS, Adjointe au Maire -
Approbation de la désaffectation de l'école maternelle La Vassale.**

En vue d'une meilleure répartition des effectifs scolaires dans les écoles primaires
de la Ville d'Aubagne, cette délibération a pour objet la désaffectation des locaux de l'école

maternelle La Vassale qui ne présente pas les meilleures conditions d'accueil au regard de sa configuration et de sa localisation.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° **26-131221** est adoptée à l'UNANIMITE ; Abstentions de Mme BENASSAYA-NIVET et M. GRANDJEAN.

27-131221 - Sur le rapport de M. Zarick KOURICHI, Conseiller Municipal -
Approbation des tarifs de l'Espace Art et Jeunesse 2021-2022.

Cette délibération vise à adopter les tarifs pour les ateliers et stages dispensés à l'Espace Art et Jeunesse au titre de l'année 2021-2022.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° **27-131221** est adoptée à l'UNANIMITE.

28-131221 - Sur le rapport de Monsieur Zarick KOURICHI, Conseiller Municipal -
Approbation du renouvellement du dispositif « Projets Jeunes Majeurs »
pour l'année 2022.

Soucieuse de favoriser l'autonomie, la créativité et l'engagement solidaire des jeunes aubagnais, par cette délibération, il est proposé de reconduire le dispositif d'aide aux projets jeunes majeurs pour l'année 2022.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° **28-131221** est adoptée à l'UNANIMITE.

29-131221 - Sur le rapport de M. Zarick KOURICHI, Conseiller Municipal -
Approbation de l'élargissement de la composition du Conseil Municipal des
Jeunes.

Au regard de l'intérêt pour la Ville d'Aubagne de permettre à des jeunes de participer à la vie locale et d'intégrer le Conseil Municipal des Jeunes, il est proposé d'approuver, par cette délibération, l'intégration de nouveaux jeunes au sein de cette instance jusqu'en novembre 2022, date de l'élection du prochain Conseil Municipal des Jeunes.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° **29-131221** est adoptée à l'UNANIMITE.

COMMISSION « SPORT ET EVENEMENTS SPORTIFS »

30-131221 - Sur le rapport de Monsieur Pascal AGOSTINI, Adjoint au Maire - Approbation des Contrats d'Objectifs intervenus avec vingt-et-une associations sportives aubagnaises.

Cette délibération propose de renouveler les Contrats d'Objectifs liant la Ville d'AUBAGNE avec les vingt-et-une associations sportives suivantes, arrivés à leur terme et de verser à ce titre :

- à « Aubagne Football Club » (A.F.C.) une subvention de 13.500 €,
- à « AUBAGNE GARLABAN BASKET » une subvention de 9.000 €,
- à « Aubagne Gym » une subvention de 1.000 €,
- à l'Association AUBAGNE NATATION une subvention de 2.000 €,
- à AUBAGNE Tennis de Table (A.T.T.) une subvention de 1.750 €,
- à AUBAGNE-CARNOUX VOLLEY-BALL (A.C.V.B.) une subvention de 8.000 €,
- au CENTRE PROVENÇAL DE MEDECINE SPORTIVE (C.P.M.S.)
une subvention de 7.000 €,
- au « CLUB ALPIN FRANÇAIS du Garlaban » (C.A.F. du Garlaban)
une subvention de 4.000 €,
- au TAEKWONDO une subvention de 3.000 €,
- à « L'ECOLE DE TIR du Pays d'AUBAGNE » une subvention de 7.000 €,
- à l'« Escrime Sport Loisir Aubagne » une subvention de 6.500 €,
- au Judo Club Aubagne – Ecole Mazzi 8^{ème} Dan, une subvention de 4.500 €
- à la « La Boule des Marronniers » une subvention de 1.000 €
- « Le Cercle d'Echecs » une subvention de 1.000 €
- au « Pays d'Aubagne HandBall Agglomération » une subvention de 14.000 €.
- au « Roller Hockey Club Aubagne » une subvention de 6.000 €,
- au Rugby Club Aubagnais une subvention de 11.000 €,
- à l'Association Sportive du Tennis Club Aubagnais une subvention de 6.200 €,
- à l'Union Athlétique de la Vallée de l'Huveaune une subvention de 7.250 €,
- au « Vélo Club Aubagnais » une subvention de 3.000 € et
- au V.T.T. du GARLABAN une subvention de 2.000 €.

Ce projet de délibération, proposé sur la base de la promotion du sport et du soutien aux clubs sportifs, a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° **30-131221** est adoptée à l'UNANIMITE.

31-131221 - Sur le rapport de Monsieur Pascal AGOSTINI, Adjoint au Maire -

Approbation des conventions de subventionnement conclues avec Aubagne-Carnoux Volley Ball, Aubagne Football Club, Aubagne Garlaban Basket, Office Municipal des Sports Aubagnais, Pays d'Aubagne Hand Ball Agglomération, Roller Hockey Aubagne, Rugby Club Aubagnais et Union Athlétique de la Vallée de l'Huveaune.

Cette délibération propose de renouveler, au titre de l'année 2022, les Conventions de subventionnement conclues avec les huit associations sportives précitées et de leur verser à ce titre une subvention de fonctionnement respectivement de :

- 27.000 € à Aubagne-Carnoux Volley Ball,
- 146.500 € à Aubagne Football Club,
- 30.000 € à Aubagne Garlaban Basket,
- 29.000 € à l'Office Municipal des Sports Aubagnais,
- 39.000 € au Pays d'Aubagne Handball Agglomération,
- 20.000 € au Roller Hockey Aubagne,
- 78.000 € au Rugby Club Aubagnais,
- 33.000 € à l'Union Athlétique de la Vallée de l'Huveaune (U.A.V.H.).

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° **31-131221** est adoptée à l'UNANIMITE.

32-131221 - Sur le rapport de M. Pascal AGOSTINI, Adjoint au Maire -

Approbation de la Convention avec Amaury Sport Organisation (A.S.O.) pour l'étape « Paris-Nice ».

Dans le cadre de l'action de la Ville en faveur du mouvement sportif et de son rayonnement sportif, par cette délibération, il est proposé d'acter un partenariat avec Amaury Sport Organisation au titre de l'évènement cycliste « Paris Nice » que notre ville soutient en vue de l'étape d'arrivée le 11 Mars 2022.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° **32-131221** est adoptée à l'UNANIMITE.

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

**33-131221 - Sur le rapport de Monsieur Alain ROUSSET, Premier Adjoint au Maire -
Personnel Communal : Tableau des postes budgétaires 2022.**

Pour répondre aux besoins et aux nécessités d'organisation des services, cette délibération vise à adopter le tableau des postes budgétaires au titre de l'année 2022.

La délibération n° **33-131221** est adoptée à la MAJORITE des MEMBRES PRESENTS ; Non-participation au vote de Mme FARDOUX (2), MM. LATZ (2), PERRIN-TOININ (2) et

GRANDJEAN pour M. SALONE. Vote contre de Mme BENASSAYA-NIVET et M. GRANDJEAN. Abstention de Mme BOUGEAREL (2).

**34-131221 - Sur le rapport de Monsieur Alain ROUSSET, Premier Adjoint au Maire -
Mise à jour du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (R.I.F.S.E.E.P.) et mesures relatives au régime indemnitaire.**

Conformément à la réglementation en vigueur, cette délibération a pour objet de mettre à jour le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel, le R.I.F.S.E.E.P., dans la Fonction Publique de l'Etat pour l'ensemble des agents concernés à compter du 1^{er} Janvier 2022 et d'en approuver les modalités.

La délibération n° **34-131221** est adoptée à la MAJORITE des MEMBRES PRESENTS ; Vote contre de Mme FARDOUX (2), MM. LATZ (2), PERRIN-TOININ (2), Mme BENASSAYA-NIVET et M. GRANDJEAN (2). Abstention de Mme BOUGEAREL (2).

**35-131221 - Sur le rapport de Monsieur Alain ROUSSET, Premier Adjoint au Maire -
Approbation des modalités d'application des 1.607 heures de travail et règlement intérieur.**

Cette délibération propose de préciser les modalités d'aménagement du temps de travail en vigueur dans les services de la Collectivité, au regard de l'évolution de la réglementation sur le temps de travail, et ce, à compter du 1^{er} Janvier 2022.

La délibération n° **35-131221** est adoptée à la MAJORITE des MEMBRES PRESENTS ; Vote contre de Mme FARDOUX (2), MM. LATZ (2), PERRIN-TOININ (2), Mme BENASSAYA-NIVET et M. GRANDJEAN (2).

**36-131221 - Sur le rapport de Monsieur Alain ROUSSET, Premier Adjoint au Maire -
Approbation des ajustements au contrat groupe du C.D.G. 13 pour l'assurance des risques statutaires.**

Cette délibération permet des ajustements au contrat groupe d'assurance des risques statutaires.

La délibération n° **36-131221** est adoptée à l'UNANIMITE ; Abstention de Mme BOUGEAREL (2).

**37-131221 - Sur le rapport de M. Alain ROUSSET, Premier Adjoint au Maire -
Approbation de l'Avenant à la Convention conclue avec le COS Méditerranée au titre de l'année 2022.**

Par cette délibération, il est proposé de poursuivre la mise en œuvre des prestations d'action sociale pour l'ensemble des agents de la Ville et du C.C.A.S., d'approuver de nouvelles prestations et autoriser Monsieur Le Maire à signer l'avenant correspondant.

La délibération n° **37-131221** est adoptée à la MAJORITE des MEMBRES PRESENTS ; Non-participation au vote de Mme FARDOUX (2), MM. LATZ (2) PERRIN-TOININ (2) et GRANDJEAN pour M. SALONE. Vote contre de Mme BENASSAYA-NIVET et M. GRANDJEAN.

38-131221 - Sur le rapport de M. Alain ROUSSET, Premier Adjoint au Maire -
Information sur le principe de la mise à disposition, à titre onéreux, d'un agent de la Ville d'Aubagne auprès de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Dans le cadre des transferts de compétence, le Conseil Municipal est informé et prend acte de la mise à disposition auprès de la Métropole Aix-Marseille-Provence, à titre onéreux, d'un agent municipal auprès de la Direction Générale des Services du Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, pour une durée de 3 ans, à compter du 1^{er} Mars 2022.

VIE MUNICIPALE

39-131221 - Sur le rapport de Monsieur Alain ROUSSET, Premier Adjoint au Maire -
Rapport Annuel d'Activités du Délégué du Service Public de la Restauration SOGERES pour l'exercice 2020.

Par cette délibération, le Conseil Municipal prend acte de la communication du Rapport Annuel d'Activités sur l'exécution de la Délégation de Service Public de la Restauration au titre de l'exercice 2020, conformément à l'Article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Cette délibération a fait l'objet d'un examen par la Commission Consultative des Services Publics Locaux le 10 Novembre 2021.

40-131221 - Sur le rapport de Monsieur Alain ROUSSET, Premier Adjoint au Maire -
Rapports Annuels du Délégué du Service Public du stationnement sur voirie et hors voirie pour les exercices 2020.

Par cette délibération, le Conseil Municipal prend acte de la communication du Rapport Annuel d'Activité sur l'exécution de la Délégation de Service Public du stationnement sur voirie et hors voirie au titre de l'exercice 2020, conformément à l'Article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Cette délibération a fait l'objet d'un examen par la Commission Consultative des Services Publics Locaux le 10 Novembre 2021.

41-131221 - Sur le rapport de Monsieur Le Maire -

Comptes-rendus des délégations du Conseil Municipal à Monsieur Le Maire conformément aux Articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Par cette délibération, le Conseil Municipal prend acte de la communication de la copie des comptes-rendus de l'exercice des mandats confiés à Monsieur Le Maire dans le cadre de l'Article L. 2122.22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales conformément aux délibérations du Conseil Municipal du 17 Juillet et 13 Octobre 2020.

--- ooo O ooo ---

La séance du Conseil Municipal est terminée.

M. Le Maire : Je peux donc clore ce Conseil Municipal, le dernier de l'année 2021, vous souhaiter à toutes et à tous de bonnes fêtes de fin d'année. « A l'an que ven » comme l'on dit.

Nous nous retrouverons peut-être, mais on vous le précisera d'ici là, pour des vœux ou pas, suivant l'évolution de la crise sanitaire sur notre commune et dans tout le département.

Bonne fin d'année à tous, bonnes fêtes de Noël !

« A l'an que ven » !

La séance est levée à 22 heures.

